Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 31 octobre 2026

La région Provence-Alpes-Côtes d'Azur est celle qui donne le plus de pourboires



D'après une étude sur les habitudes des Français au restaurant réalisée par sunday, la solution de paiement pour restaurants lancée par les fondateurs de Big Mamma, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur est la plus généreuse en pourboire.

Si la France n'est pas réputée comme étant le pays où les habitants laissent le plus de pourboires au restaurant, l'étude indique qu'une table sur cinq en laisse un en plus de l'addition, qui représente en moyenne 5,8% du montant de l'addition. L'étude révèle également que c'est la région Paca qui se montre la plus généreuse.

Les habitants de la région Paca sont ceux qui laissent le plus fréquemment des pourboires. En revanche, ce ne sont pas forcément ceux qui donnent le plus en termes de montant. Le plus gros pourboire enregistré depuis le début de l'année s'élevait à 112€, laissé dans un restaurant d'Auvergne-Rhône-Alpes.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 31 octobre 2026

Suivent la région Ile-de-France où des convives ont donné 104€ de pourboire puis une table de Provence-Alpes-Côte d'Azur avec un pourboire de 94€.

	Fréquence		Taux de pourboires		Pourboire max
Provence Alpes Côte d'Azur	33%	Grand Est	6,4%	**France**	112
Occitanie	24%	Pays de la Loire	5,9%	Auvergne-Rhône-Alpes	112
Normandie	24%	Ile-de-France	5,8%	Ile-de-France	104
Auvergne-Rhône-Alpes	22%	Auvergne-Rhône-Alpes	5,8%	Provence Alpes Côte d'Azur	94
Nouvelle-Aquitaine	20%	Provence Alpes Côte d'Azur	5,8%	Nouvelle-Aquitaine	51
Bretagne	19%	**France**	**5,7%**	Hauts-de-France	50
France	19%	Normandie	5,6%	Occitanie	50
Grand Est	18%	Hauts-de-France	5,6%	Normandie	38
Ile-de-France	17%	Centre-Val de Loire	5,5%	Pays de la Loire	35
Bourgogne-Franche-Comté	15%	Nouvelle-Aquitaine	5,5%	Bretagne	32
Hauts-de-France	10%	Bretagne	5,3%	Grand Est	29
Pays de la Loire	8%	Bourgogne-Franche-Comté	5,1%	Bourgogne-Franche-Comté	27
Centre-Val de Loire	6%	Occitanie	4,5%	Centre-Val de Loire	17

©sunday

Générosité publique : davantage de transparence dans l'emploi des fonds

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 31 octobre 2026



Le dynamisme de l'action caritative repose sur la confiance accordée à des organismes qui promettent d'agir conformément à leurs messages et aux souhaits des donateurs. La Cour des comptes contribue à cette confiance en contrôlant la conformité de l'emploi des dons aux missions sociales des organismes. Retour sur les derniers contrôles de la Cour.

Le rapport publié le 19 mars 2024 par la Cour rend compte du contrôle des entités qui font appel à la générosité publique ou qui reçoivent des dons ouvrant droit à un avantage fiscal.

À l'occasion de son contrôle, la Cour formule des **recommandations** afin d'aider les organismes à améliorer l'information des donateurs et la transparence de l'emploi des fonds. Dans son rapport, la Cour appelle à :

- clarifier la multitude de **dispositifs juridiques** qui favorise certains usages discutables ;
- encadrer les **nouveaux modes de collecte** (cagnottes en ligne, par exemple), la politique des réserves financières, la conservation des données personnelles et le financement des établissements sociaux et médicosociaux par la générosité publique ;
- remanier le **régime de sanction**, inapproprié et peu mobilisé.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 31 octobre 2026

Le contrôle des organismes caritatifs

Le contrôle de la Cour se fonde principalement sur le fait que les donateurs bénéficient d'un **avantage fiscal**. Celui-ci implique un renoncement de perception de l'impôt par l'État qui ne peut se justifier que par la réalité d'actions au bénéfice de l'intérêt général. La Cour s'assure de la légitimité de cet avantage.

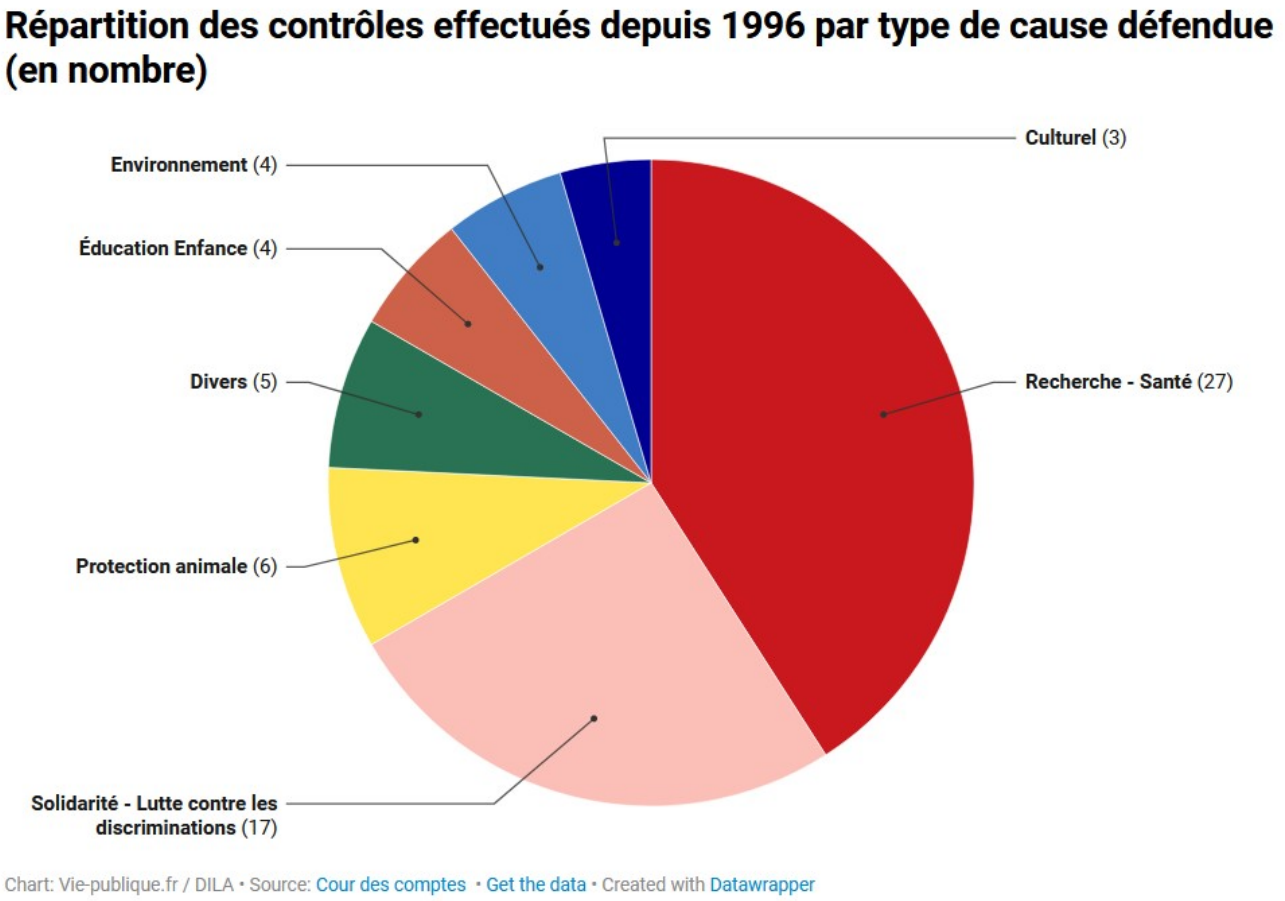
Le cadre législatif de la philanthropie s'est renforcé en 30 ans, élargissant le champ du contrôle de la Cour. Depuis 2010, elle peut déclarer l'emploi des fonds non conforme aux objectifs de l'appel à dons ou de l'entité. Celle-ci peut alors voir son avantage fiscal suspendu par le ministre chargé du budget.

Le **contrôle** de la Cour, **fondé sur le compte d'emploi des ressources (CER)**, examine la réalité du fonctionnement de l'organisme et des actions menées. Il est axé sur :

- le respect de la volonté des donateurs dans l'utilisation des fonds ;
- la qualité de l'information du donateur ;
- la gouvernance de l'entité, les procédures et le contrôle internes.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 31 octobre 2026



Le secteur philanthropique en France

La Cour des comptes révèle qu'en 2021 :

- 4,8 millions de foyers fiscaux (soit 12% de l'ensemble des foyers fiscaux) ont déclaré au moins un don lors de leur déclaration annuelle de revenus, pour un total de 2,8 milliards d'euros de dons ;
- le montant des dons déclarés par les entreprises au titre du mécénat s'élève à 2,2 milliards d'euros, dont 54% proviennent d'entreprises de plus de 5 000 salariés.

Les **organismes bénéficiaires** soutiennent des causes diverses (recherche médicale, solidarité internationale, défense des droits, protection de l'environnement, lutte contre la pauvreté, cause animale…). De nombreux **dispositifs juridiques** peuvent recevoir des fonds issus de la générosité publique, dont les fonds de dotation et les fondations, qui sont en plein essor.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

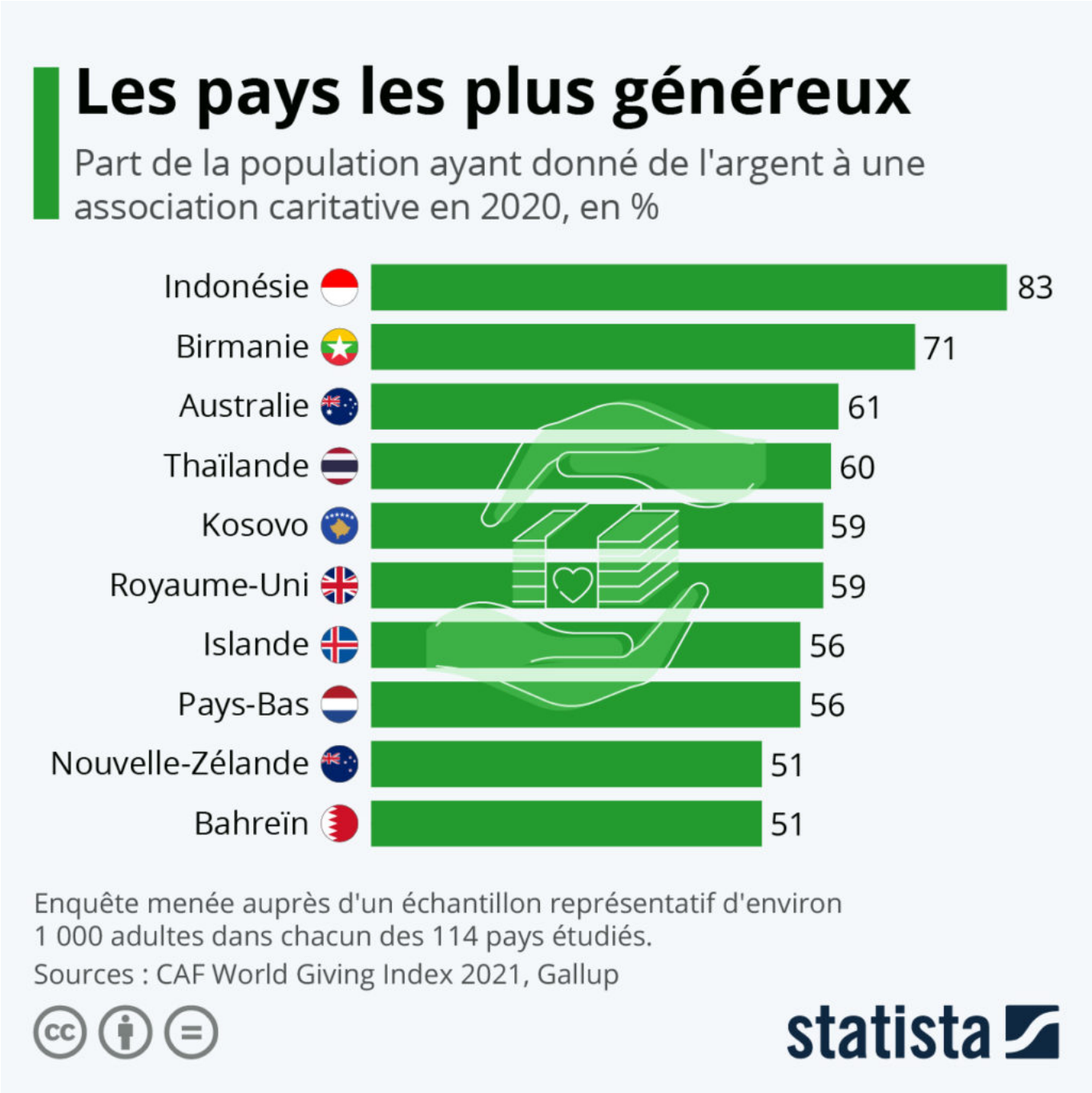
Ecrit par le 31 octobre 2026

La loi du 7 août 1991 impose aux organismes faisant appel à la générosité publique d'effectuer une déclaration en préfecture et d'établir un **compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public**. Le compte d'emploi des ressources (CER) précise notamment l'affectation des dons par type de dépenses.

Les pays les plus généreux du monde

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 31 octobre 2026



Depuis une dizaine d'années, la Charities Aid Foundation et l'institut Gallup proposent un tour d'horizon de la générosité à travers le monde dans leur rapport annuel World Giving Index. Cette étude internationale passe au crible les populations de plus de cents pays selon trois principaux aspects de la générosité : les dons caritatifs, la pratique du bénévolat et la propension à aider des inconnus.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Et comme les années précédentes, le pays le plus généreux ne fait pas partie des plus riches de la planète. En 2020, c'est l'Indonésie qui figure en tête du classement. Le taux de bénévolat dans le pays (65 %) est plus de trois fois supérieur à la moyenne mondiale et plus de huit Indonésiens sur dix ont fait des dons caritatifs l'année dernière. En deuxième position des pays qui donnent le plus d'argent à des fondations ou associations, on retrouve la Birmanie (71 % de la population), suivie par l'Australie et la Thaïlande (environ 60 %).

Ce classement, dont le top 10 reste assez similaire d'une année sur l'autre, reflète certaines particularités religieuses et culturelles. On peut notamment citer l'influence de la charité islamique dans certains pays musulmans comme l'Indonésie (avec la zakât, « aumône légale »), ou encore celle du bouddhisme theravâda en Birmanie et Thaïlande, une branche ancienne du bouddhisme qui valorise les offrandes et dons de charité. Porteurs d'une longue tradition philanthropique, les pays anglo-saxons et protestants sont également bien représentés.

Et la France ? Avec 22 % de la population ayant fait un don l'année dernière, les Français se situent plutôt en bas de l'échelle. Au classement général, qui inclut aussi la pratique du bénévolat et la propension à aider un inconnu, l'Hexagone se classe 106ème sur 114. Parmi les pays qui obtiennent les scores les moins élevés de l'étude, on retrouve d'autres nations européennes, comme l'Italie, la Belgique et le Portugal, alors que le Japon arrive en dernière position.

De Tristan Gaudiaut pour Statista